AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

La municipalité de Saint-Martin-Lez-Tatinghem, via le CCAS permet à ses jeunes habitants âgés de 15 à 25 ans de bénéficier d'une aide pour passer leur permis de conduire. En échange, les jeunes bénéficiaires s'engagent à effectuer une journée de bénévolat auprès de la commune. Informations supplémentaires en contactant le CCAS : 03 21 98 60 00 ou ccas@ville-smlt.fr

https://www.stmartinleztatinghem.fr/services-municipaux/le-ccas-centre-communal-daction-sociale/

Ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem:
Place Cotillon Belin
CS 7101
62505 - Saint-Martin-lez-Tatinghem
https://www.stmartinleztatinghem.fr/